



CENTRE DE GESTION DE LA  
FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Village des Collectivités Territoriales

1 avenue de Tizé - CS 13600 - 35236 THORIGNÉ-FOUILLARD CEDEX - Téléphone 02 99 23 31 00 - Télécopie 02 99 23 38 00 - www.cdg35.fr - E-mail : contact@cdg35.fr

# DÉLIBÉRATION N° 22-66

## Conseil d'Administration du 05/07/2022

### AUTORISATION DE MISE A DISPOSITION DE VÉHICULES DE FONCTIONS

#### RESSOURCES

• Nombre de membres en exercice :	34
• Nombre de membres présents :	18
• Nombre de pouvoirs :	7
• Nombre de suffrages exprimés :	25
• Votes POUR :	25
• Votes CONTRE :	0
• Abstentions :	0

Madame Chantal PÉTARD-VOISIN, Présidente, informe que conformément au Code général des collectivités territoriales et son article L. 2123-18-1-1 « Selon des conditions fixées par une délibération annuelle, le conseil municipal peut mettre un véhicule à disposition de ses membres ou des agents de la commune lorsque l'exercice de leurs mandats ou de leurs fonctions le justifie ».

Par extension, il est proposé au Conseil d'administration du CDG 35 d'autoriser la mise à disposition d'un véhicule de fonctions au Directeur général des services, compte-tenu des déplacements qu'il a à assurer dans le cadre de ses fonctions et ce à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022.

Il est précisé que l'utilisation privée d'un véhicule mis à disposition d'un agent détaché sur emploi fonctionnel de façon permanente constitue un avantage en nature, qu'il s'agisse d'un véhicule dont l'employeur est propriétaire ou locataire, ou en location avec option d'achat. Cet avantage est évalué sur la base des dépenses réellement engagées ou, sur option de l'employeur, sur la base d'un forfait en pourcentage du coût d'achat du véhicule ou du coût global annuel comportant la location, l'entretien et l'assurance du véhicule en location ou location avec option d'achat, toutes taxes comprises.

En l'espèce, le véhicule mis à disposition est une FORD MONDEO Hybride (essence) avec boîte automatique acquise par le CDG 35 fin août 2019. L'évaluation des avantages en nature liés est basée sur la valeur d'acquisition de ce véhicule (à hauteur de 12% car le véhicule a moins de 5 ans), soit 254,44 euros mensuels.

**Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, par vote à main levée :**

**AUTORISENT**

- la mise à disposition d'un véhicule de fonctions affecté au précédent Directeur Général d'un véhicule de fonctions auprès du Directeur général des services à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022.

**Les crédits afférents sont inscrits au budget primitif.**

AR-Préfecture de Rennes

035-283503563-20220711-5-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 11-07-2022

Publication le : 11-07-2022



La Présidente du Centre  
de Gestion d'Ille-et-Vilaine,

Chantal PÉTARD-VOISIN